



Nous sommes heureux
de vous inviter au
**2^{ème} Trophée Départemental
des Mixtes - manche en salle**



Samedi 16 mars 2019 Gymnase Jules FERRY CHAMBERY

Faubourg Montmellian
Coordonnées GPS : 45.566324° - 5.928913°

manche qualificative pour le Trophée National

Programme	samedi matin	samedi après-midi
Ouverture du greffe	08h00	13h00
Echauffement (2 volées) et tir de qualification (5 volées de 4 flèches)	08h30	13h30
Pause et constitution des pools	09h30	14h30
3 matchs de pool	09h45	14h45
Pause et centralisation des résultats	11h00	16h00
Big Shot Off	11h15	16h15
Résultats de pot de l'amitié	12h00	17h00

samedi matin		samedi après-midi	
1 ^{ère} année de licence (toutes catégories)	Blasons de 60cm à 18m	Arcs classiques (toutes catégories)	Blasons de 40cm à 18m
Arcs nus (toutes catégories)		Arcs à poulies (C/J/S/V/SV)	

Prix d'inscription : 20 € par équipe. Le nombre d'équipes par club n'est pas limité. Les équipes sont composées d'une femme et d'un homme de la même catégorie d'arme, et du même club (ex. arc nu, 1 Sénior Femme et 1 Benjamin Homme).

Adresse mail pour l'inscription : competition.chambery@gmail.com

Date d'inscription : au plus tard le 10 mars 2019

Arbitrage : Sylvain RENARD, Mickael HOURSON

Divers :

- Une buvette sera mise à la disposition des archers.
- Règlement complet : <https://www.arcchambery.fr/en-savoir-plus/reglements-81965>
- Récompenses aux 3 premières équipes de chaque catégorie.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Christian GUIBERT – 06.19.95.07.48
- Hélène GREGOIRE – 06.86.49.56.19
- competition.chambery@gmail.com



REGLEMENT TROPHEE DEPARTEMENTAL DES MIXTES 2019

En 2019, pour être support à une qualification au trophée national des mixtes (29 et 30 juin), les trophées départementaux devront reposer sur une manche en salle **et** une manche en extérieur.

Le calendrier préconisé est le suivant :

- Manche en salle à organiser entre le 1er février et le 31 mars ;
- Manche en extérieur entre le 1er avril et le 30 mai (avec une préférence pour mai).

Les départements devront déclarer à la fédération, au plus tard le 10 janvier 2019, leur volonté de s'engager en s'inscrivant via ce lien : <https://goo.gl/forms/VsSh0NpnGqhQdTHi1>.

Cet engagement donnera la possibilité de :

- Répertorier et valoriser les volontés départementales (calendrier et carte de France)
- Transmettre des outils d'aide à l'organisation (logo, fichier Excel avec feuilles de marques spécifiques, tableaux de constitution de poules, tableaux de matchs...) ;
- Identifier les participants potentiels de la rencontre nationale.

1- Catégories et distances :

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. Quatre catégories peuvent être constituées :

	Salle	Extérieur
1ère année de licence (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm
Arc classique (toutes catégories)	18m - Blason 40cm	50m - Blason 122cm

Arc à poulies C/J/S1/S2/S3	18m - Blason 40cm (4 spots)	50m - Blason 122cm
Arc nu (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm

L'équipe doit tirer 4 flèches (2 par archer) en 80 secondes.

2- Organisation pratique

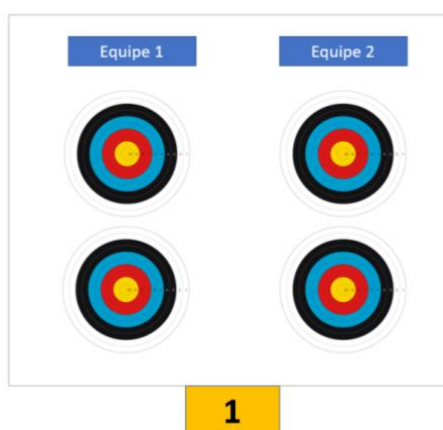
En extérieur, si la place le permet, chaque équipe a sa cible mais il est aussi possible de mettre 2 équipes par cible.

En salle, deux équipes qui se rencontrent tirent sur la même cible.

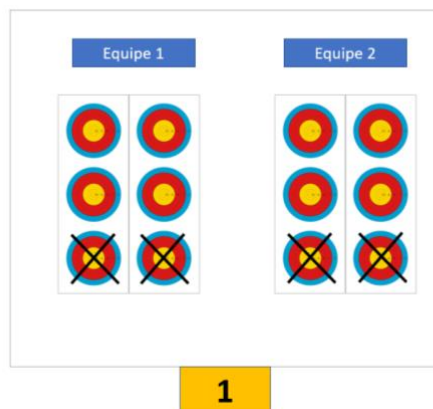
Pour la catégorie 1ère année de licence et les arcs nus, un blason de 60cm pour les 4 flèches de l'équipe sera positionné (2 équipes par cible donc 2 blasons par cible).



Pour la catégorie arc classique à partir de la deuxième année de licence chaque archer a son blason (un en haut et un en bas) :



Pour la catégorie arc à poulies prévoir 1 spot pour chaque flèche. En arc à poulies, les blasons « trispot » peuvent être pliés, découpés...de manière à ne laisser que 4 spots ou laissés entier.



Si les « trispot » sont laissés entiers (donc 6 spots apparents), les 4 spots du haut seront utilisés. Il sera préférable le rappeler aux archers avant le début des tirs.

3- Conditions d'accès

Généralités : Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence découverte et de la licence sans pratique.

Les deux archers homme et femme d'une équipe doivent être licenciés dans le même club.

Représentation d'un club : Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut être donnée.

Composition des équipes d'une manche à l'autre : le trophée départemental étant support de « qualification » au trophée national des mixtes, si, dans une catégorie, un club ne présente qu'une seule équipe, la composition de celle-ci pourra différer d'une manche à l'autre. En revanche, si le club est représenté par plusieurs équipes, alors la composition de celles-ci ne devra pas changer.

4- Déroulement :

Pour faciliter l'organisation, il est possible :

- d'organiser le trophée le soir ou le WE ;
- d'organiser une catégorie par soir avec le même organisateur ou des organisateurs différents.

Une manche est composée de 3 phases : un tir de « mini-qualification », des matchs de poule et le Big Shoot Off (tir de barrage final pour désigner le vainqueur). Les mini-qualifications servent à faire la répartition des équipes dans les poules et les matchs de poule à déterminer les équipes qui prendront part au Big Shoot Off.

Toutes les phases se tirent dans le même rythme : celui utilisé lors des matchs en tir par équipe mixtes (80 secondes pour tirer les 4 flèches).

Détails des phases :

Mini-qualification par équipe : échauffement + 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer) – 1min20/volée (durée estimée à 20-25 minutes).

Si des égalités demeurent après l'application des règles de départage (comptage des 10 et 9) : un tirage au sort est effectué.

Pause de 10 minutes : constitution des poules (fichier Excel mis à disposition pour faciliter la mise en place).

Organisation des poules :

La répartition des équipes par poule pourra se faire en suivant ces préconisations :

- De 3 à 6 équipes : 1 poule, toutes les équipes se rencontrent et Big Shoot Off entre les deux premières équipes. (S'il n'y a que 6 équipes dans une seule catégorie, mais plus dans les autres, faire tout de même 2 poules pour ne pas faire attendre les autres).
- De 7 à 12 équipes : 2 ou 3 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 13 à 16 équipes : 4 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 17 à 20 équipes : 5 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 21 à 24 équipes : 6 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 25 à 28 équipes : 7 poules, les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- ...

Fonctionnement des matchs de poule :

- Matchs en sets **pour toutes les catégories** (règlement habituel du tir par équipe mixte en arc classique) :
 - set gagné = 2 points,
 - Egalité = 1 point aux 2 équipes ;
 - La première équipe à 5 points a gagné ;
 - Si égalité à 4-4 = tir de barrage.
- Un match gagné = 2 points pour le classement.
- Si nombre impair d'équipes, le match à vide donne une victoire 5-0.
- En cas d'égalité après les matchs de poule, le départage s'effectuera :
 - D'abord sur les points set ;

- Ensuite le score des qualifications ;
- Enfin, si l'égalité persiste un tir de barrage sera tiré.

Règlement Big Shoot Off (Shoot off = tir de barrage)

Le **Big Shoot Off** sert à déterminer le vainqueur de la manche du trophée départemental des mixtes. Il se tire entre les vainqueurs de chaque poule sous les yeux de tous les participants. Le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off est déterminé par le nombre de poules de la catégorie.

Volée 1 : L'ensemble des équipes vainqueurs de poule tirent une volée à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes continuent.

Volée 2 : Les quatre équipes tirent une volée à l'issue de laquelle les 2 meilleures équipes continuent.

Volée 3 : Les deux équipes finalistes se rencontrent pour déterminer le vainqueur de la manche.

Clôture : pot de l'amitié/moment de convivialité recommandé.

Exemple de programme :

14h-14h30 : Accueil, greffe

14h30-15h05 : 2 volées d'échauffement + Mini-qualif par équipe (5 volées de 4 flèches)

15h05-15h20 : Pause et constitution des poules

15h20-16h30 : 3 matchs de poules

16h30-16h40 : Pause et centralisation des résultats

16h40-17h00 : Big shoot off pour les vainqueurs de chaque poule (max 3 barrages)

17h00-17h30 : Résultats, clôture (pot de l'amitié/moment de convivialité recommandé)

5- Classement de la manche

Règles de classement :

- Le Big Shoot Off permet de classer les équipes premières de poules. Lors de la première volée, les équipes éliminées seront classées entre elles. La 5^{ème} place sera alors attribuée à l'équipe ayant réalisé le plus haut score sur la volée, puis la 6^{ème} place etc. L'opération est répétée suivant le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off. Si des égalités sont présentes la flèche la plus près du centre déterminera l'équipe la mieux classée. Si l'égalité persiste encore, un tir de barrage sera réalisé.

Sur le même principe, les deux autres volées permettent de définir le 1^{er}, le second, le troisième et le 4^{ème}.

- Les équipes 2^{èmes} de poules seront départagées et classées entre elles :

- i. En fonction du nombre total points matchs gagnés
- ii. Si l'égalité persiste, en fonction du nombre total de points set
- iii. Si l'égalité persiste encore en fonction du score des mini-qualification et si l'égalité persiste à nouveau : un tir de barrage sera effectué.

Les seconds de poule suivent donc dans le classement les premiers de poule précédemment classés.

- Les 3èmes suivent en utilisant les mêmes règles de départage les seconds.

Exemple 1 :

Dans le cas de 3 poules : les 3 premières équipes de poules sont classées grâce au Big Shoot Off, les 2^{èmes} de poules sont alors classés entre eux de la 4^{ème} à la 6^{ème} place, les 3^{èmes} sont de la 7^{ème} à la 9^{ème} place, les 4^{èmes} de poule de la 10^{ème} à la 12^{ème} place de la manche.

Exemple 2 :

Dans le cas de 6 poules : les 6 premières équipes de poules sont classées grâce au Big Shoot Off, les 2^{èmes} de poules sont alors classés de la 7^{ème} à la 12^{ème} place de la manche, les 3^{èmes} sont de la 13^{ème} à la 18^{ème} place de la manche...

6- Classement Trophée départemental des mixtes (cumul des 2 manches)

La participation aux deux manches n'est pas obligatoire pour figurer au classement du trophée départemental. Cependant, le fait de participer aux deux sera un avantage pour bien figurer au classement final).

L'équipe vainqueur d'une manche marque un nombre de point correspondant au nombre d'équipes inscrites dans sa catégorie. La distribution se fait ensuite de façon dégressive de -1 en -1 en suivant l'ordre du classement.

Le nombre de points distribués est directement liés au nombre d'équipes inscrites et peut donc varier d'une manche à l'autre.

Le classement final sera établi en cumulant les points gagnés lors de chaque manche.

Exemple : dans une catégorie où 11 équipes sont inscrites, le vainqueur de la manche marquera 11 points, le second 10 points... :

Manche 1		
Cl't	Nom du club	Nb de points
1	Club A	11
2	Club B	10
3	Club C	9
4	Club D	8
5	Club E	7
6	Club F	6
7	Club G	5
8	Club H	4
9	Club I	3
10	Club J	2

Manche 2		
Cl't	Nom du club	Nb de points
1	Club D	11
2	Club K	10
3	Club A	9
4	Club J	8
5	Club E	7
6	Club I	6
7	Club B	5
8	Club C	4
9	Club F	3
10	Club H	2

11	Club K	1
----	--------	---

11	Club G	1
----	--------	---

Le cumul des points obtenus lors des deux manches permet de déterminer le vainqueur du Trophée. En cas d'égalité, le classement de la deuxième manche est pris en compte.

Exemple (avec égalité en les clubs I et F, puis H et G) :

Classement général			
Club	Point manche 1	Point manche 2	Total points
Club A	11	9	20
Club D	8	11	19
Club B	10	5	15
Club E	7	7	14
Club C	9	4	13
Club K	1	10	11
Club J	2	8	10
Club I	3	6	9
Club F	6	3	9
Club H	4	2	6
Club G	5	1	6

7- Trophée départemental et Trophée national des mixtes

Le Trophée National des mixtes 2019 sera organisé à Chennevières sur Marne (94) les 29 et 30 juin. Comme l'an dernier, plus que la compétition, la finalité reste avant tout de favoriser le partage et la convivialité.

Les comités départementaux organisateurs du trophée départemental ont l'avantage d'avoir une place réservée par catégorie. Pour cela il faut :

- avoir confirmé l'organisation du trophée départemental (via le lien plus haut avant le 10/01/2019) ;
- dans le cas d'un nombre de départements inscrits supérieur à 50, au moins 4 équipes de 4 clubs différents dans la catégorie lors du trophée départemental.

Les clubs vainqueurs du challenge départemental de chaque catégorie, sont donc prioritaires. Chaque équipe devra s'inscrire en ligne (modalités communiquées ultérieurement).

Il sera préférable, pour les comités, de connaître en amont les clubs ayant le projet de participer au trophée national. De cette manière, si les clubs vainqueurs ne souhaitent pas être présents à la rencontre nationale, le département pourra identifier un autre club (choix par ordre de classement).

L'équipe de club tirant la rencontre nationale pourra avoir une composition différente de celle du challenge départemental (dans le respect de la catégorie).

Les places non utilisées par les départements seront d'abord ouvertes aux clubs ayant participé au trophée de leur département (même s'il y avait moins de 4 équipes dans la catégorie) et dans un second temps à l'ensemble des clubs affiliés.

Calendrier :

- **Transmission par les départements des résultats à mixite@ffa.fr avant le 29 mai 2019** (pour faciliter la correspondance mettre le nom ou le numéro du département dans l'objet du mail).
- Inscriptions possibles des équipes vainqueurs du trophée départemental dès ouverture des inscriptions (mi-mai) ;
- Dans le cas de places non attribuées : inscriptions réservées aux équipes ayant participé au trophée départemental du **3 juin au 9 juin 2019**.
- Dans le cas de places restantes : inscriptions ouvertes à tous du **10 au 16 juin 2019**.

Plus d'informations dans le règlement du Trophée National des mixtes.